

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

1/ Remplacement secrétaire de mairie :

Odile VIANNE ayant demandé sa mutation en fin d'année 2014, la commune a dû, en partenariat avec Boujailles procéder au recrutement d'une nouvelle secrétaire .Nathalie RABBE a été embauchée le 1 Février 2015 pour un contrat à durée déterminée d'un an.

2/ Valeur des terrains communaux figurant à l'inventaire :

Suite aux dernières ventes de parcelles communales, le conseil municipal doit fixer la valeur des terrains communaux figurant à l'inventaire depuis des temps immémoriaux. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident de retenir la somme de 0.10 €/m².

3/ Convention travaux ERDF

Des travaux de renforcement du réseau électrique avec enfouissement des lignes seront réalisés à partir de l'été prochain (rue des Essarts et rue de Salins).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le passage dans la commune pour la réalisation de ces travaux et donne pouvoir au Maire de signer les conventions à cet effet.

En parallèle de ces travaux, le syndicat mixte d'énergie du Doubs (SYDED) a été consulté pour une étude d'enfouissement des lignes à basse tension.

Le conseil municipal décide également d'engager une convention avec le SYDED pour mener une expertise sur les économies d'énergie au sein de la commune (éclairage public, bâtiment communaux, etc...). Cette étude est gratuite pour les collectivités, Yannick FABRE sera le référent auprès du syndicat.

4/ choix du géomètre pour échange de terrain (rue de Salins)

Dans le cadre de l'échange de ce terrain, 2 cabinets de géomètre ont été consultés : le conseil municipal décide de retenir le cabinet JAMEY pour un montant de 1353€ TTC , en concurrence avec le cabinet Prévalet 2000€ TTC.

5/ Remplacement de Lucienne MUSY

Stéphane JEANNERET n'est pas présent lors de la présentation et du débat de ce dossier. Le conseil municipal, après quelques semaines de réflexion décide de confier la gestion du centre d'accueil à un prestataire de service. Stéphane JEANNERET seul candidat et réalisant déjà la prestation du déneigement pour la commune est retenu pour effectuer cette fonction. La rémunération horaire sera fixée dans le cadre d'une concertation entre les deux parties. Ce changement interviendra au 31 mars 2015, date de départ à la retraite de Lucienne MUSY.

Le conseil municipal décide de réduire ces travaux afin de limiter les dépenses, les pistes forestières seront différées, la peinture sera réalisée par les membres de la commission bois et les travaux sylvicoles sont plafonnés à 10 000€

9/ Familles Rurales :

Une réunion de bilan pour l'année 2014 a été réalisée avec la participation des communes de Boujailles et Courvières.

Le centre de loisir accuse une diminution des effectifs en 2014, afin de limiter le coût, Familles Rurales a décidé de réduire l'activité, ainsi le centre de loisir ne sera pas reconduit pendant les semaines d'avril et d'août 2015.

Concernant la répartition de la subvention des deux communes, une réflexion est engagée sur une participation en fonction de l'effectif réel des enfants de chaque village au périscolaire et au centre de loisir.

10/ questions diverses :

-préemption parcelle boisée : le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente de la parcelle boisée situé « Au Seignot » et appartenant à Mme BARTHE. Un courrier sera transmis au notaire

-Ecole : une nouvelle réunion de concertation a eu lieu au conseil Général avec les représentants de l'inspection académique et les Maires de Courvières et Boujailles.

Un accord est parvenu pour le circuit de ramassage des enfants en fin d'après-midi, afin limiter le temps d'attente des parents, le bus débutera le ramassage à Boujailles pour venir ensuite à Courvières . Le Conseil Général accordera une dérogation pour éviter l'accompagnement des grandes sections dans le car par l'ATSEM.

- Christelle BAVEREL ayant effectuée un certain nombre d'heures complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer ces heures.
- Des dégradations ont été commises récemment envers plusieurs habitations dans le village, le conseil municipal déplore totalement ces agissements. Une enquête de gendarmerie est en cours.

-Déneigement : Suite aux importantes chutes de neige de ces derniers jours, le déneigement est rendu difficile à réaliser, cela à cause du stationnement de voitures. Il est une nouvelle fois rappelé qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs.

6/ Travaux de rénovation du logement de l'école :

Etant donné le rhabillage partiel de la cheminée de cet appartement, des infiltrations d'eau ont provoqué des dégâts à l'intérieur du logement. Une déclaration auprès de Groupama a été effectuée. L'expert missionné par l'assurance a proposé une indemnisation de 1966€, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de ce sinistre.

L'entreprise LOCATELLI effectuera le rhabillage de la cheminée afin de la rendre étanche. Les travaux d'électricité seront réalisés par l'entreprise GODIN pour un montant de 4222.90€ TTC. L'entreprise PICARD effectuera les enduits, revêtements, peintures de l'appartement et de la cage d'escalier pour la somme de 10006.70€ TTC.

7/Travaux d'assainissement :

L'avis d'appel public à la concurrence sera inséré dans la rubrique annonces légales du journal l'Est Républicain.

Les entreprises peuvent obtenir le dossier de consultation :

- Soit par téléchargement, la société TIREP est chargée de gérer le site pour un montant de 153€ HT.
- Soit par demande de dossier en mairie de Courvières.

La date limite de réception des offres est fixée au 2 Mars à 12 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de régler les factures de l'EST REPUBLICAIN et de TIREP pour un montant de 457.56€ et 183.60€ soit 641.36€, en attendant de voter le budget 2015, il faudra ouvrir des crédits au compte 2033 pour un montant de 641.36€ .

En parallèle des travaux d'assainissement, une partie de la conduite d'eau sera rénovée, cet ouvrage est intégré dans le même marché mais financé par le syndicat des eaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de mandat avec le Syndicat de Vau les Aigues pour les travaux réalisés pour le compte du Syndicat.

8/ Travaux forêt :

Lors de la dernière commission forêt, Benoit LHOMME, agent ONF a proposé un programme de travaux pour 2015.

- 13 150€ HT de travaux sylvicoles
- 420 € HT de mise en peinture
- 9 100 € HT de travaux d'infrastructures (pistes forestières)

9/ Familles Rurales :

Une réunion de bilan pour l'année 2014 a été réalisée avec la participation des communes de Boujailles et Courvières.

Le centre de loisir accuse une diminution des effectifs en 2014, afin de limiter le coût, Familles Rurales a décidé de réduire l'activité, ainsi le centre de loisir ne sera pas reconduit pendant les semaines d'avril et d'août 2015.

Concernant la répartition de la subvention des deux communes, une réflexion est engagée sur une participation en fonction de l'effectif réel des enfants de chaque village au périscolaire et au centre de loisir.

10/ questions diverses :

-préemption parcelle boisée : le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente de la parcelle boisée situé « Au Seignot » et appartenant à Mme BARTHE. Un courrier sera transmis au notaire

-Ecole : une nouvelle réunion de concertation a eu lieu au conseil Général avec les représentants de l'inspection académique et les Maires de Courvières et Boujailles.

Un accord est parvenu pour le circuit de ramassage des enfants en fin d'après-midi, afin limiter le temps d'attente des parents, le bus débutera le ramassage à Boujailles pour venir ensuite à Courvières . Le Conseil Général accordera une dérogation pour éviter l'accompagnement des grandes sections dans le car par l'ATSEM.

- Christelle BAVEREL ayant effectuée un certain nombre d'heures complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer ces heures.
- Des dégradations ont été commises récemment envers plusieurs habitations dans le village, le conseil municipal déplore totalement ces agissements. Une enquête de gendarmerie est en cours.

-Déneigement : Suite aux importantes chutes de neige de ces derniers jours, le déneigement est rendu difficile à réaliser, cela à cause du stationnement de voitures. Il est une nouvelle fois rappelé qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs.

La séance est levée à 22 heures 30.